

Bureau Syndical 28 juin 2021

Synthèse des travaux



65 160 €
Commune de La Bastide Puy Laurent

35 802 €
SARL Ebénisterie Poudvigne

23 846 €
SARL Midi Maintenance

33 629 €
Commune de La Bastide Puy Laurent

CHALEUR
RENOUELABLE

**RAPPEL DES DOSSIERS RECENTS OU EN COURS****Synthèse nationale cartographique des Comptes Rendus annuels d'Activité de Concession (CRAC) Electricité 2017-2019**

Il a été présenté la synthèse nationale cartographique réalisée par le bureau d'études AEC (*jointe en annexe*), à partir des données disponibles dans les CRAC 2017 à 2019.

Ces données permettent principalement de situer les résultats de chaque concession par rapport à ceux des autres territoires.

Il ressort de ces représentations pour la concession lozérienne :

- ✓ un critère B HIX (temps moyen de coupure hors incidents exceptionnels) toujours insatisfaisant ;
Le critère B TCC (temps moyen de coupure toutes causes confondues) sur la période 2017-2019 est également insatisfaisant. Les différentes causes de coupure possibles sont les suivantes :
 - incidents exceptionnels, notamment climatiques (neige, vent) ;
 - incident sur le réseau de transport RTE ;
 - incident sur le réseau de distribution Enedis (poste source, réseau basse ou moyenne tension) ;
 - travaux sur le réseau de distribution nécessitant une coupure ;
- ✓ une densité d'usagers par km de réseau faible (entre 10 et 20), mais comparable à la majorité des départements ;
- ✓ les CMA (Clients Mal Alimentés du point de vue de la tenue de tension) sont un non-sujet en Lozère. Un client est considéré "mal alimenté" dès lors que la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise soit $\pm 10\%$ par rapport à la tension nominale de 230V (ou une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés) ;
- ✓ des réclamations clients principalement à l'encontre du gestionnaire de réseau Enedis. Les réclamations en lien avec la relève et la facturation restent très largement majoritaires puisqu'elles représentent environ la moitié des réclamations (erreurs de relevé, interrogation sur les estimations). Viennent ensuite les interventions techniques (dont questions sur le déploiement du compteur Linky) et la qualité de fourniture.

AFFAIRES DELIBEREES**Validation de projets d'enfouissement de réseaux**

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, les projets ci-après ont été examinés pour validation et lancement des travaux après accord des communes sur leur financement :

Commune	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
CHASTEL NOUVEL	BT-GCC Place Eglise - Rue du Château	9 748 €	5 849 €	3 899 €
CHASTEL NOUVEL	BT-GCC Traverse RD 806 - Côté Sud	166 907 €	100 144 €	66 763 €
LA CANOURGUE	BT-GC Bourg - Abords de la Collégiale	11 511 €	6 907 €	4 604 €
LANGOGNE	BT-GC Bd Gal De Gaulle (future médiathèque)	21 365 €	12 819 €	8 546 €
LE BORN	BT-GC Les Combes (coord. voirie et Enedis)	30 635 €	18 381 €	12 254 €
MASEGROS CAUSSES GORGES	BT-GC Les Cayroux (coordination voirie)	36 575 €	21 945 €	14 630 €
MONTS DE RANDON	BT-GCC Malassagne	113 174 €	67 904 €	45 270 €
PRINSUEJOLS-MALBOUZON	BT-GCC Route de Brion à Malbouzon	52 051 €	31 230 €	20 821 €
Total		441 966 €	265 179 €	176 787 €

HT : réseau haute tension **BT** : réseau basse tension **GC** : génie civil **GCC** : génie civil coordination réseaux humides

Création de groupements de commandes pour la coordination de travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux de distribution publique d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection de certains réseaux secs ou humides, ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage d'autres collectivités, mais aussi de permettre la bonne coordination de ces travaux et d'en limiter l'impact pour les riverains, il a été décidé de créer les groupements de commande suivants :



- ✓ **entre la commune de Prinsuéjols-Malbouzon et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **route de Brion à Malbouzon** ;
- ✓ **entre la commune de Saint Etienne du Valdonnez et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **route du Moulin Bas** ;
- ✓ **entre la commune de Mont-Lozère et Goulet et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **au quartier des Estrémières du Bleynard** ;
- ✓ **entre la commune de Hures la Parade, la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et le SDEE** pour la réfection du réseau d'eau potable, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **à Nivoliers** ;
- ✓ **entre la commune de Monts de Randon, la Communauté de Communes Randon Margeride et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public, de télécommunication et de distribution publique d'électricité, **à Mallasagne**.

Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Commune/EPCI	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
CC du HAUT ALLIER	Bd Général de Gaulle (future médiathèque)	21 364 €	14 243 €	7 121 €
CC des HTES TERRES de l'AUBRAC	Zone activités tranche 2 à Arcomie	5 952 €	4 712 €	1 240 €
CHANAC	Résidences Clavel et Beys à la Nojarède	15 573 €	14 173 €	1 400 €
CUBIERES	Bourg	123 147 €	81 687 €	41 460 €
CUBIERES	Bourg	66 182 €	50 736 €	15 446 €
GRANDRIEU	Rés. Charrier et garage Auto Pons, rte de St Chély	16 853 €	13 853 €	3 000 €
HURES LA PARADE	Résidence Dupré à Nivoliers	20 619 €	18 819 €	1 800 €
LA CANOURGUE	Le Mazelet	47 397 €	41 447 €	5 950 €
LA CANOURGUE	Abords la collégiale	11 511 €	7 674 €	3 837 €
LANGOGNE	Résidence Poudevigne, 10 chemin du Filtre	6 680 €	5 680 €	1 000 €
LANUEJOLS	Réservoir de Brajon	25 411 €	21 511 €	3 900 €
LAUBERT	120kVA Camping la Pontière	20 077 €	12 317 €	7 760 €
LE BORN	Les Combes (coord voirie)	30 634 €	20 423 €	10 211 €
LE BUISSON	Résidence Batifol/Trauchessec au bourg	4 438 €	3 438 €	1 000 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Les Cayroux	36 575 €	24 383 €	12 192 €
SAINT ANDRE DE LANCIZE	Résidence Aigoin Christophe à Rouve Bas	6 811 €	5 811 €	1 000 €
SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Résidence Martin-Borret, le Serre de la Can	5 741 €	3 341 €	2 400 €
Total		464 965 €	344 248 €	120 717 €



**RAPPEL DES DOSSIERS RECENTS OU EN COURS****Rénovation de l'éclairage public : information sur l'avancement des programmes en cours de réalisation**

Depuis 2012, le SDEE a porté huit programmes de rénovation de l'éclairage public qui, en 10 ans, ont permis de rénover près d'un tiers du parc d'éclairage public des communes rurales du département de la Lozère et contribué à l'obtention du label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé sur la zone du Parc national des Cévennes.

Le recensement des points lumineux effectué à la fin des années 2000 sur l'ensemble des communes rurales du département a permis au Syndicat de structurer rapidement des programmes pertinents, en réponse aux appels à projets lancés par l'ADEME et la Région Occitanie. Ces opérations ont ainsi pu bénéficier des soutiens financiers de l'Etat et de la Région, mais également du FEDER.

Cinq programmes de rénovation de l'éclairage public sont actuellement en cours de réalisation, dont l'état d'avancement est le suivant :

- ✓ **Programme principal de rénovation de l'éclairage public "P3E"** : une prolongation des délais de réalisation de ce programme a récemment été obtenue, ce qui va permettre au Syndicat de poursuivre son accompagnement auprès des communes éligibles à ce dispositif jusqu'au milieu de l'année 2022 ;
- ✓ **Programmes complémentaires en zone Parc national des Cévennes** :
 - PNC 1 : travaux terminés, solde du dossier de subvention en cours ;
 - PNC 2 : travaux terminés, solde du dossier de subvention en cours ;
 - PNC 3 : ce dossier complémentaire a été déposé auprès de la Région Occitanie en décembre 2020. Son instruction devrait intervenir à l'automne ;
 - PNC-Plan de Relance : les devis aux communes sont en cours de réalisation

Détail des travaux terminés par commune et programme

Communes	Points lum. rénovés	Armoires rénovées	Appareillages	Economies annuelles	
				Emissions de CO ₂ (kg)	Economies d'énergie (kWh)
PROGRAMME PRINCIPAL "P3E" réalisé					
ALLENC	5	2		307	2 579
ANTRENAS	15	12		603	5 064
BADAROUX	13	8		712	5 981
BANASSAC-CANILHAC	109	21		6 083	51 114
BORN (LE)	38	3		2 202	18 505
BOURGS SUR COLAGNE	212	28	3	18 820	158 147
BUISSON (LE)	13	7		760	6 390
CANOURGUE (LA)	135	26		17 671	148 500
BEL AIR VAL D'ANCE	93	11	16	6 441	54 127
CHANAC	109	25	1	7 027	58 147
CHASTANIER	43	10	1	2 259	21 506
CHASTEL NOUVEL	72	26		4 181	35 133
CHÂTEAUNEUF DE RANDON	30	17		2 074	17 427
CHEYLARD L'EVÊQUE	22	3	4	1 324	11 124
FAGE MONTIVERNOUX (LA)	18	4	1	1 093	9 185
FAGE ST JULIEN (LA)	90	9		4 556	38 289
FONTANS	15	8		838	7 044
FOURNELS	88	8		4 481	37 657
HERMAUX (LES)	1	1		2 341	19 676



Communes	Points lum. rénovés	Armoires rénovées	Appareillages	Economies annuelles	
				Emissions de CO ₂ (kg)	Economies d'énergie (kWh)
PROGRAMME PRINCIPAL "P3E" réalisé (suite)					
JULIANGES	6	3	4	561	4 716
LACHAMP-RIBENNES	53	16		1 670	14 309
LANGOGNE	322	32	5	14 436	121 314
LANUEJOLS	26	1		5 407	45 433
LAUBERT	63	2	1	2 179	18 307
LAUBIES (LES)	58	18	22	4 347	36 532
MALZIEU-VILLE (LE)	12	8		6 295	52 897
MONTBEL	19	5	60	4 745	39 872
MONTS DE RANDON	86	17		4 429	37 217
NASBINALS	15	2		839	7 050
NAUSSAC-FONTANES	6	3		344	2 894
PEYRE EN AUBRAC	161	52	5	8 901	74 799
RECOULES D'AUBRAC	12	1		517	4 342
RIMEIZE	56	16	4	3 367	28 298
ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	67	17	5	3 345	28 110
ST BONNET-LAVAL	37	13	1	2 207	18 543
ST CHELY D'APCHER	483	28	16	41 593	358 886
ST DENIS EN MARGERIDE	65	16	3	3 856	32 406
ST FLOUR DE MERCOIRE	34	5	3	2 126	17 866
ST GAL	26	4		1 466	12 320
ST GERMAIN DU TEIL	88	18		2 773	23 305
ST LAURENT DE MURET	20	6		2 089	17 550
ST LEGER DE PEYRE	38	18	1	3 178	26 709
TRELANS	43	7	8	3 466	29 129
TOTAL réalisé "P3E"	2 917	537	164	207 909	1 758 399

PROGRAMME PRINCIPAL "P3E" en cours d'étude ou de réalisation					
BEL AIR VAL D'ANCE (ST SYMPHORIEN)	20	6		1 039	8 730
CHAUCHAILLES	10	8		519	4 365
GRANDRIEU	142	32		7 357	61 819
GREZES	21	5		1 091	9 167
LA TIEULE	19	5		443	8 294
LACHAMP-RIBENNES	17	14		864	7 257
MALBOUZON-PRINSUEJOLS	11	4		552	4 368
MALZIEU-FORAIN (LE)	32	17		1 662	13 968
MONT LOZERE ET GOULET (BELVEZET)	49	3		2 639	22 173
MONT LOZERE ET GOULET (CHASSERADES)	14	14		727	6 111
MONTS VERTS (LES)	49	13		1 591	13 367
ROCLES	64	13		3 169	26 626
ST JUERY	24	1		1 247	10 476
ST PIERRE LE VIEUX	82	8		4 171	35 048
TERMES	21	10		1 091	9 167
Prévisionnel restant à réaliser "P3E"	575	153	-	28 162	240 936



Communes	Points lum. rénovés	Armoires rénovées	Appareillages	Economies annuelles	
				Emissions de CO ₂ (kg)	Economies d'énergie (kWh)
PROGRAMME "PNC1"					
BRENOUX	15	4		527	4 425
FLORAC TROIS RIVIERES	26	11		1 495	12 559
ISPAGNAC	48	16	4	2 768	23 262
LANUEJOLS	70	6		5 051	42 445
GORGES DU TARN CAUSSES	81	18	95	9 344	78 524
VIALAS	57	22	50	6 018	50 571
TOTAL réalisé "PNC1"	297	77	149	25 203	211 786

PROGRAMME "PNC2"					
CHADENET	19	6	42	3 226	27 106
FLORAC TROIS RIVIERES	30	1		1 529	12 852
LA MALENE	58	3		4 168	35 029
ST BAUZILE	66	9		4 256	35 765
STE CROIX VALLEE FRANCAISE	45	9	21	4 094	34 407
CAN ET CEVENNES	14	12	35	2 650	22 272
GORGES DU TARN CAUSSES (ST ENIMIE)	111	27	113	11 388	95 694
PONT DE MONTVERT SUD MONT-LOZERE	51	20	54		
ST PRIVAT DE VALLONGUE	83	7	12		
VENTALON EN CEVENNES	19	10	3	1 183	9 944
VILLEFORT	93	11	158		
TOTAL réalisé "PNC2"	589	115	438	32 495	273 068

PROGRAMME "PNC3"					
BASSURELS	2	1		2 900	24 900
CANS ET CEVENNES	7	1			
FLORAC TROIS RIVIERES	16	7			
MEYRUEIS	4				
POMPIDOU (LE)	2	1			
PONT DE MONTVERT SUD MONT-LOZERE	14	2			
Prévisionnel restant à réaliser "PNC3"	45	11	-	2 900	24 900



ENVIRONNEMENT

AFFAIRES DELIBEREES

Renouvellement du contrat de reprise et de recyclage du Papier issu de la collecte sélective

Le Bureau Syndical a validé le nouveau contrat de reprise et de recyclage du Papier issu de la collecte sélective proposé pour la période 2021-2025 par la société Norske Skog, avec laquelle le SDEE travaille historiquement depuis 1998 et la mise en place de cette collecte du Papier sur le département.

Ce nouveau contrat est assorti d'une mise à jour du cahier des charges de la Papèterie simplifiant l'identification des matières impropres ou prescrites, et donc les opérations de surtri ou de contrôle qualité désormais effectuées en interne. Il prévoit un prix de reprise plancher garanti de 50 €/tonne ainsi qu'une formule d'indexation lorsque le Prix Marché Collecte Sélective (PMCS) dépasse 50 €/tonne. Il est également assorti d'une bonification de 2 €/tonne pour un engagement d'une durée minimale de 5 ans.



Projet de construction d'un garage de maintenance mécanique sur le site de Rédoundel

La réalisation des actions de maintenance sur les colonnes de collecte sélective et les bennes de transport de déchets sur le site de Rédoundel, à l'intérieur des bâtiments existants, entraîne un certain nombre de contraintes, du fait que ces bâtiments ne sont pas adaptés à ce type d'activité.

Il a donc été approuvé le principe de création d'un atelier de maintenance mécanique indépendant de l'activité "process" afin de limiter notamment le risque incendie, et qui permettra de regrouper en un seul bâtiment les activités de maintenance et de réparation. L'estimation de cette construction, d'une surface d'environ 300 m², a été chiffrée à 400 000 € HT et sera entièrement financée sur les fonds propres du SDEE.



EAU ET ASSAINISSEMENT

RAPPEL DES DOSSIERS RECENTS OU EN COURS

Retour sur les Assises de l'Eau

Les Assises de l'Eau pour le département de la Lozère sont portées par l'État et le Département. Elles ont débuté par une journée de présentation et d'échanges le 18 juin 2018 et se sont poursuivies par la constitution de quatre groupes de travail qui se sont réunis 3 à 4 fois. Le SDEE a participé à deux de ces groupes de travail.

Ces travaux ont débouché sur l'établissement d'une feuille de route pour la période 2020-2027 déclinée en 3 axes :

- ✓ favoriser la sobriété et le changement des pratiques ;
- ✓ sécuriser les besoins essentiels ;
- ✓ prévenir et anticiper l'avenir ;

et qui contient 34 actions.

Le SDEE a été désigné comme pilote de l'action 6 (*jointe en annexe*) qui s'intitule "*Proposer une mutualisation des outils de gestion patrimoniale*". Cette action reprend ce que notre service Eau et Assainissement a déjà mis en place depuis plusieurs années pour la gestion cartographique sous SIG des plans de réseaux, et pour le partage d'outil de gestion de la télésurveillance des réseaux.

Les services de l'État et du Département lanceront prochainement des actions de communication sur cette démarche.



BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

AFFAIRES DELIBEREES

Participation à l'Observatoire des usages des réseaux de recharge piloté par l'AVERE-France

Les aménageurs publics, qu'il s'agisse de communes, d'intercommunalités, de départements ou de syndicats d'énergie, participent activement au développement de la mobilité électrique en France. Ils sont ainsi les plus grands installateurs de bornes de recharge et gèrent plus de 70% du réseau français. Fin 2020, on dénombrait près de 29 000 points de recharge ouverts au public à travers la France. A peine 30% de l'objectif fixé par le contrat stratégique de filière "*100 000 points de recharge en France d'ici fin 2021*" est atteint en matière de points de recharge, contre 40% pour les immatriculations. Le déploiement d'infrastructures de recharge complémentaires est donc nécessaire pour suivre la tendance du marché.

L'Occitanie, deuxième région française derrière l'Île-de-France, comptabilise 3 232 points de recharge (soit 11,2% du parc national). Le réseau public Révéo qui regroupe 10 Syndicats d'Énergie, dont le SDEE, et les Métropoles de Montpellier et Toulouse compte 1 958 points de recharge dont 73 déployés en Lozère.



Aujourd'hui, l'écosystème est face à un déficit d'information centralisé sur les usages des réseaux de recharge et les bonnes pratiques appliquées sur le terrain. Les territoires ayant investi dans le déploiement de réseaux de recharge n'ont pas accès à des "benchmarks" français sur d'autres réseaux leur permettant d'identifier leurs points forts et les points de vigilance, de bien identifier les bonnes pratiques, de voir comment l'usage de leur réseau se situe par rapport à la moyenne nationale, d'optimiser leurs modèles commerciaux, de comparer les structures de tarification...

L'AVERE-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique) propose de palier à cette situation par la construction d'un Observatoire des usages de la recharge et propose aux participants du Club des collectivités électromobiles, et à ses adhérents syndicats d'énergie, villes et collectivités de mettre à disposition les données d'usage des réseaux de recharge.

Les travaux réalisés dans le cadre de cet Observatoire mutualiseront les données et les anonymiseront. Les aménageurs et gestionnaires de flotte volontaires sont pleinement intégrés au projet et disposent en contrepartie du rapport détaillé ainsi que d'une fiche positionnant leur territoire/flotte vis-à-vis des principaux indicateurs de l'Observatoire.

Ce recensement permettra également d'alimenter les travaux en cours sur l'affichage des prix des carburants alternatifs et sur les impacts réseaux de la mobilité électrique confrontée aux usages réels.

Il a donc été décidé de participer à cet Observatoire des usages des réseaux de recharge de l'AVERE-France, via la transmission des données des infrastructures de recharge Révéo de Lozère.

Evolution de la tarification usagers du réseau Révéo

Avec plusieurs années de recul sur le fonctionnement du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, il est désormais établi que la mobilité électrique est acceptée par les automobilistes et que les nombres de véhicules électriques, d'abonnés au réseau Révéo et de charges sont en constante augmentation. Toutefois, le tarif des charges ne permet pas de couvrir les coûts de fonctionnement et de maintenance du service. L'ensemble des syndicats d'énergie et les deux métropoles ont donc décidé de revoir cette tarification.

C'est ainsi qu'une nouvelle proposition de tarification a été établie par les membres du groupement régional Révéo, avec pour principales caractéristiques :

- ✓ la couverture, dans un premier temps, du coût de l'électricité fournie et d'une partie du coût de maintenance du réseau ; à terme les recettes devront couvrir le coût global de fonctionnement du service ;
- ✓ une tarification basée sur les kWh fournis, sans forfait de branchement, mais avec un surcoût au-delà d'une certaine durée de branchement, pour limiter l'effet des "véhicules ventouses" et des opportunités de stationnement, et une augmentation du plafond de session ;
- ✓ le maintien des modulations tarifaires selon la typologie de borne, en élargissant les gammes de puissances, selon le statut des usagers, et en fonction des heures de jour ou de nuit ;
- ✓ une augmentation du coût de l'abonnement, et l'ajout d'un coût de fourniture du badge.

Les simulations faites à partir des bilans d'exploitation de l'année 2020 confirment que cette nouvelle tarification couvre bien le coût de l'électricité fournie ainsi qu'une partie du coût de la maintenance. Cette nouvelle tarification sera identique sur tout le territoire du réseau Révéo. Toutefois, en fonction des possibilités de délibération des divers Syndicats ou Métropoles, elle s'appliquera en deux étapes :

- dès le 12 juillet 2021 pour les Syndicats et Métropoles qui auront pu délibérer en juin ;
- fin 2021 pour ceux qui ne pourront délibérer qu'à la rentrée.

Le tableau page suivante résume la nouvelle grille tarifaire du réseau Révéo approuvée par le Bureau Syndical, avec prise d'effet au 12 juillet sur le département sous réserve des contraintes techniques de sa mise en œuvre par l'exploitant et de l'information des usagers.



RESEAU REVEO – TARIFICATION 2021					
Modèle de borne	Puissance	Abonnés		Itinérants	
Bornes longue utilisation	≤ 7 kVA	Prix kWh	Activation durée > 10h (€/min)	Prix kWh	Activation durée > 10h (€/min)
Tarif général (jour/nuit)		0.18 €	0.025 €	0.23 €	0.040 €
Bornes normales	≤ 22 kVA	Prix kWh	Activation durée > 2h (€/min)	Prix kWh	Activation durée > 2h (€/min)
Tarif jour		0.23 €	0.025 €	0.30 €	0.040 €
Tarif nuit (23h/6h) (-50%)		0.12 €	...	0.30 €	0.040 €
Bornes rapides	> 50 kVA	Prix kWh	Activation durée > 1h (€/min)	Prix kWh	Activation durée > 1h (€/min)
Tarif Général (jour/nuit)		0.30 €	0.025 €	0.40 €	0.040 €
Bornes supers chargeurs	> 100 kVA	Prix kWh	Activation durée > 30min (€/min)	Prix kWh	Activation durée > 30min (€/min)
Tarif Général (jour/nuit)		0.40 €	0.025 €	0.514 €	0.040 €

Tarifs annexes :

- ✓ Abonnement : 18 €/an soit 1.5 €/mois
- ✓ Coût initial du badge : 6 €
- ✓ Plafonnement de session : 30 €



CHALEUR RENOUVELABLE

AFFAIRES DELIBEREES

Candidature à l'Appel à Projet MERISIER dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)

Il est rappelé la délibération du Bureau syndical du 1^{er} décembre dernier validant la participation du SDEE au programme ACTEE de rénovation des bâtiments publics, dans l'objectif de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire un service d'accompagnement plus complet au bénéfice des collectivités du département, dans le prolongement du Contrat d'Objectif Territorial Chaleur renouvelable.

Après analyse approfondie des éléments de l'AAP MERISIER, visant la rénovation énergétique des écoles et les actions pédagogiques, il apparaît pertinent que le Syndicat se positionne sur l'ensemble des lots, ce qui correspond aux niveaux financiers suivants :

- ✓ 50 000 € (dont 25 000 € d'aides) pour le lot 1 – Ressources humaines ;
- ✓ 12 500 € (dont 6 250 € d'aides) pour le lot 2 – Outil de mesure et suivi de consommation ;
- ✓ 51 000 € (dont 25 500 € d'aides) pour le lot 3 – Etudes techniques ;
- ✓ 30 000 € (dont 15 300 € d'aides) pour le lot 4 – Maîtrise d'œuvre.

Le Bureau Syndical valide la participation du SDEE à la candidature à l'AAP MERISIER du programme ACTEE, candidature mutualisée avec les Syndicats d'Energie du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.



Validation des projets éligibles au Fonds Chaleur

Le 8 juin, le SDEE organisait une quatrième commission d'attribution des aides ADEME.

Depuis 2020, le SDEE et l'ADEME ont validé ensemble plus de 1 455 000 € d'aides pour près de 3 535 000 € de travaux éligibles et une production de chaleur renouvelable de 4 360 MWh, comme le démontre le tableau récapitulatif ci-après :

	Nombre d'installations	Montants de travaux éligibles	Montant des aides Fonds Chaleur	EnR produite (MWh)
Bois-énergie	11	3 092 873 €	1 314 986 €	4 165
Solaire thermique	1	45 600 €	11 520 €	13
Géothermie	3	269 597 €	110 235 €	182
Etudes	10	43 892 €	19 429 €	/
TOTAL	25	3 451 962 €	1 456 170 €	4 360



ACHATS D'ÉNERGIES

AFFAIRE DELIBEREE

Création d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un marché de valorisation de l'effacement des consommations électriques auprès des collectivités

L'étude de faisabilité pour la mise en place de la valorisation de l'effacement des consommations électriques auprès des collectivités de l'Aveyron, lancée en 2020 par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), a mis en valeur les enjeux énergétiques auxquels répond la valorisation de cet effacement :

- ✓ il répond au besoin croissant de flexibilité électrique, indispensable pour garantir l'équilibre entre la consommation et la production ;
- ✓ il concourt à la recherche de sources d'efficacité énergétique par les consommateurs ;
- ✓ il permet d'atténuer les contraintes qui pèsent sur les réseaux électriques et sur les coûts de renforcements ;
- ✓ il représente une opportunité d'obtenir un revenu complémentaire sans investissement à partir d'un mécanisme de valorisation de l'effacement.

Les résultats de cette étude, associée aux travaux menés par l'Entente des Syndicats Départementaux d'Énergie (SDE) de la région Occitanie dans le cadre de la transition énergétique, ont conduit le SIEDA à proposer à l'ensemble des SDE de mutualiser cette démarche par la constitution d'un groupement de commandes dédié à la valorisation de l'effacement électrique des acteurs publics des territoires.

Il a donc été décidé l'adhésion du SDEE au groupement de commandes pour la mise en place d'un marché de valorisation de l'effacement des consommations électriques auprès des collectivités.



AFFAIRES DELIBEREES

Transfert de compétence de la gestion de la Station du Mont-Lozère : offre d'achat du CD 48

Dans le cadre du transfert de compétence de gestion de la Station du Mont-Lozère et dans un souci de ne pas pénaliser le projet de restructuration du site conduit par le Département, le Bureau Syndical a approuvé la proposition de rachat des biens présentée par la Présidente du Conseil Départemental pour un montant de 380 000 €.

Ce dossier sera soumis au prochain Comité Syndical du SDEE avant validation définitive.

Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) relative à la disponibilité des agents sapeurs-pompiers volontaires

Le SDEE comptant dans ses effectifs des sapeurs-pompiers volontaires, il a été décidé de conventionner avec le SDIS de la Lozère afin de définir les conditions et modalités de disponibilité pendant leur temps de travail des agents du SDEE sapeurs-pompiers volontaires.

Création de poste

Dans le cadre de la promotion interne 2021, un agent technique a été promu agent de maîtrise.

Il est donc décidé de procéder à la création, au 1^{er} juillet 2021, du poste correspondant.

Suppression de poste

Un agent technique ayant bénéficié de la promotion interne 2020 pour être élevé au grade d'agent de maîtrise, il a été procédé à la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe qu'il occupait auparavant.

Décision modificative

Il a été voté les modifications budgétaires suivantes :

- ✓ Budget général (Electrification rurale) : transfert de crédits ouverts sur le programme fils nus faible section au programme fils nus "classique" suite à la fusion de ces deux opérations par le FACE ;
- ✓ Budget général (Chaleur renouvelable) : régularisation du Fonds Chaleur pour comptabilisation des écritures en opération pour compte de tiers et non en opération "standard" ;
- ✓ Budget Voies et Réseaux : affectation de crédits pour annulation d'un titre sur exercice antérieur.

Evolution du logo et de la communication générale du SDEE

Il a été décidé de moderniser le logo du SDEE, afin de lui faire adopter les couleurs de la marque "territoire d'énergie" à laquelle le Syndicat adhère depuis fin 2019. Cette marque vise à promouvoir l'action des Syndicats Départementaux d'Énergie en réaffirmant leurs valeurs de solidarité territoriale, de mutualisation et d'engagement pour la qualité des réseaux, le service public et toutes leurs actions dans le domaine de la transition énergétique. Elle est portée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).



Toujours dans une logique de modernisation et de renforcement de la visibilité du SDEE, il est envisagé des évolutions en matière de communication : élaboration de fiches activité, refonte du site Internet, flocages de véhicules. Ces différentes améliorations sont en cours de réalisation.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 24 JUIN 2021

PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2021

Résultat de l'appel d'offres - Phase 4

- ✓ **Secteur 10 – Mende** : attribution à l'entreprise COLAS France – Etablissement de Lozère ;
- ✓ **Secteur 11 – Le Bleynard** : attribution à l'entreprise COLAS France – Etablissement de Lozère.

ENVIRONNEMENT – ACQUISITION D'UN COMPACTEUR A DECHETS

Description

Le SDEE exploite en régie depuis 2003 l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux) de Rédoundel. L'activité de stockage de ce site concerne environ 20 000 t/an de la fraction non valorisable des ordures ménagères résiduelles ainsi que de DIB.

Pour assurer la reprise, le régilage, et le compactage des déchets sur son ISDND, le SDEE utilise un compacteur à déchets qu'il souhaite renouveler. Au vu du faible tonnage annuel du site, ce nouvel engin devra comme l'existant être équipé d'un godet pour avoir la plus grande polyvalence.

Résultat de l'appel d'offres

Le marché a été attribué à l'entreprise Bergerat Monnoyeur. Le matériel proposé est un compacteur à déchets de marque Caterpillar, modèle 980 Waste, d'un poids de 40 tonnes et équipé d'un moteur de 320 ch.



Annexes

Synthèse nationale cartographique des Comptes-Rendus Annuels d'Activité de Concession (CRAC) Electricité Période 2017-2019

Cartes présentées :

- ✓ 2019 : Critère B HIX (temps moyen de coupure en minutes par usager basse tension, hors évènements exceptionnels)
- ✓ 2019 : Nombre d'usagers par km de réseau (basse et moyenne tension)
- ✓ 2019 : Taux de clients basse tension considérés mal alimentés (en termes de tenue de tension)
- ✓ 2019 : Ratio de réclamations traitées par Enedis pour 10 000 usagers
- ✓ 2019 : Ratio de réclamations traitées par Edf pour 10 000 clients au tarif bleu
- ✓ 2017-2019 : Moyenne du Critère B HIX en minutes
- ✓ 2017-2019 : Moyenne du Critère B Toutes Causes Confondues en minutes

Assises de l'Eau

- ✓ Fiche Action n°6 : Proposer une mutualisation des outils de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis l'année passée le Compte Rendu Annuel de la Concession (CRAC) de la distribution et de la fourniture d'électricité, de l'exercice 2019, remis par vos concessionnaires (Enedis/EDF ou EDF SEI), et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après des représentations cartographiques nationales réalisées par AEC à partir des données disponibles dans les CRAC (ce présent document est au format A3). Elles permettent principalement de situer les résultats de chaque concession par rapport aux résultats des autres territoires.

Les 7 cartes préparées sont, par concession :

- Le critère B HIX 2019 (temps moyen de coupure - incidents et travaux - par usager basse tension, et hors événements exceptionnels) en minutes ;
- La densité d'usagers (nombre d'usagers par km de réseaux, HTA et BT confondus) en 2019 ;
- Le taux de Clients BT considérés Mal Alimentés (en termes de chute de tension) en 2019 ;
- Le ratio de réclamations (orales et écrites) traitées par Enedis pour 10 000 usagers en 2019 ;
- Le ratio de réclamations en 2019 (écrites) traitées par EDF pour 10 000 clients aux tarifs bleus ;
- Moyenne du critère B HIX en minutes sur 3 ans (2017, 2018 et 2019) ;
- Moyenne du critère B TCC en minutes sur 3 ans (2017, 2018 et 2019).

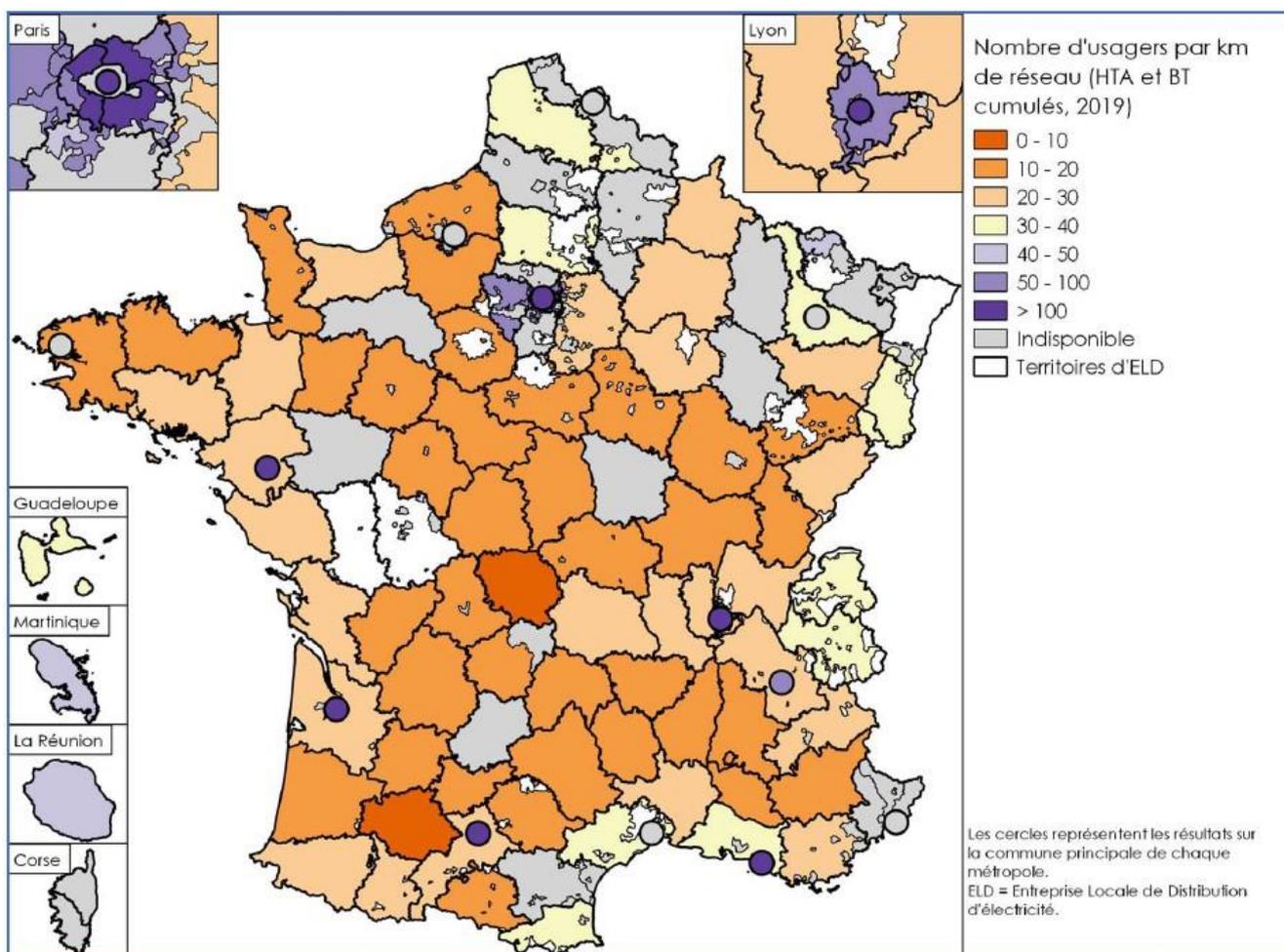
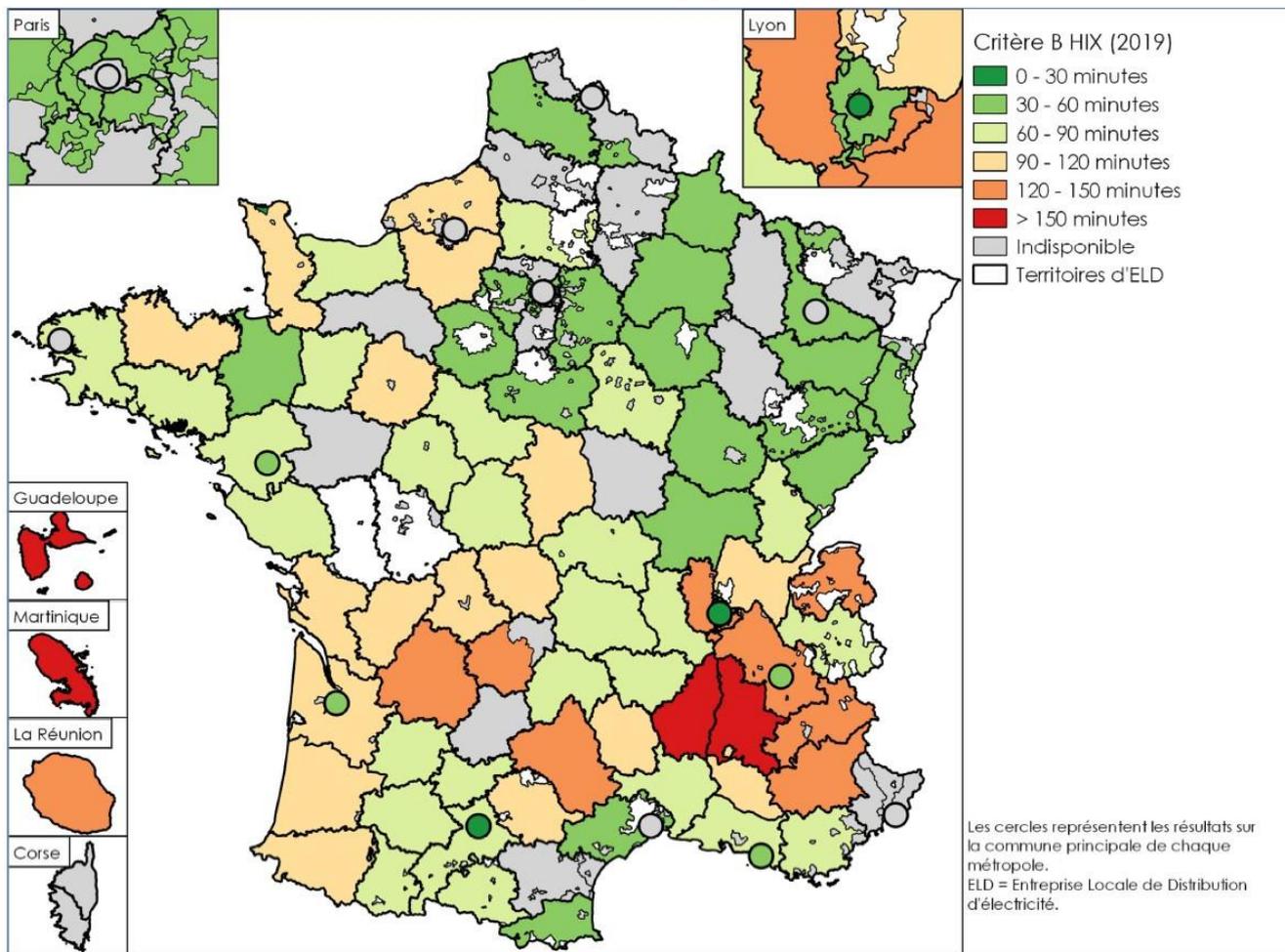
Il est possible que des approximations soient visibles à propos des contours des territoires concédés du fait de notre connaissance partielle des périmètres de toutes les concessions. **Nous restons bien entendu à votre disposition pour recueillir vos remarques et effectuer des ajustements.**

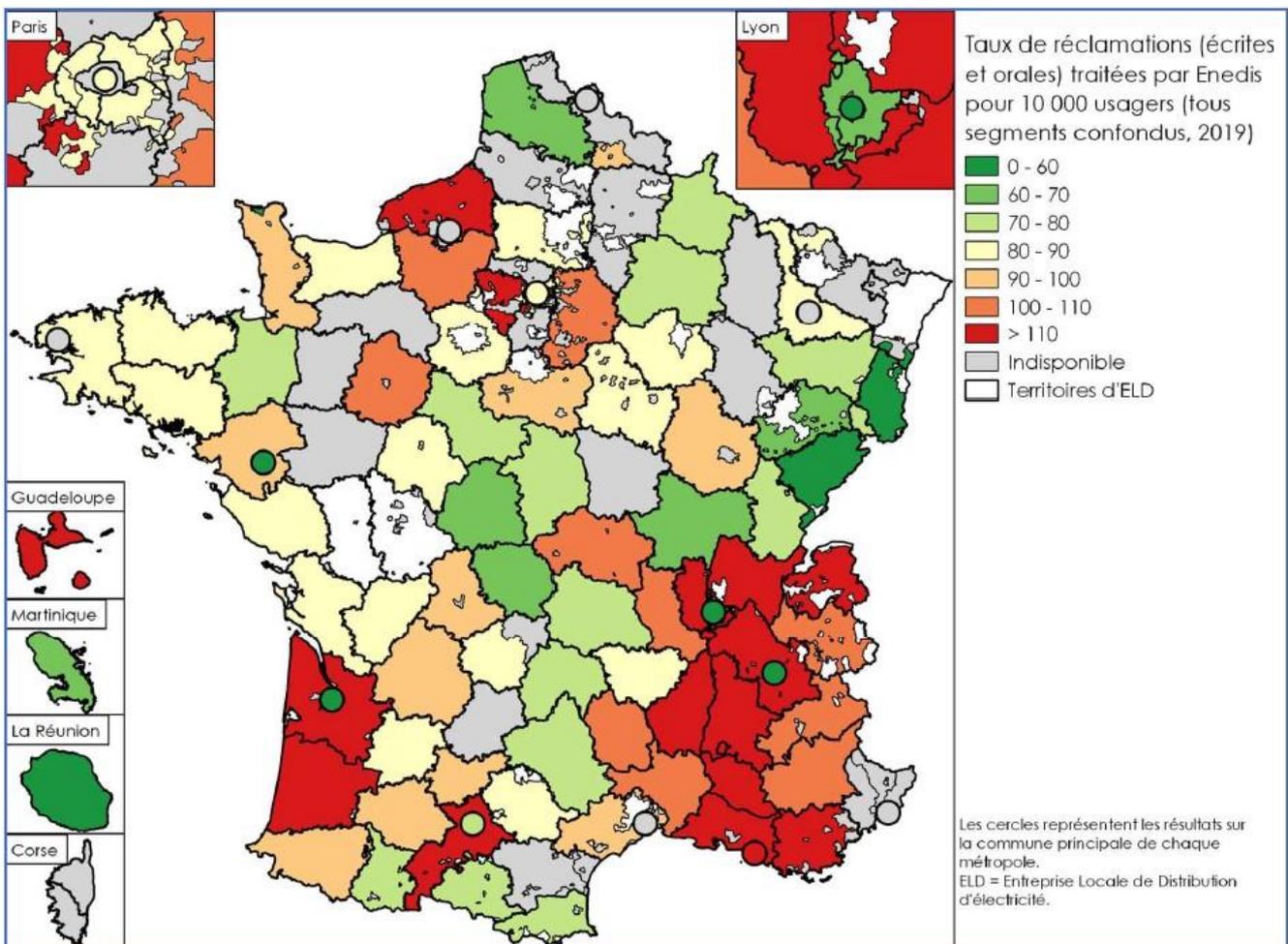
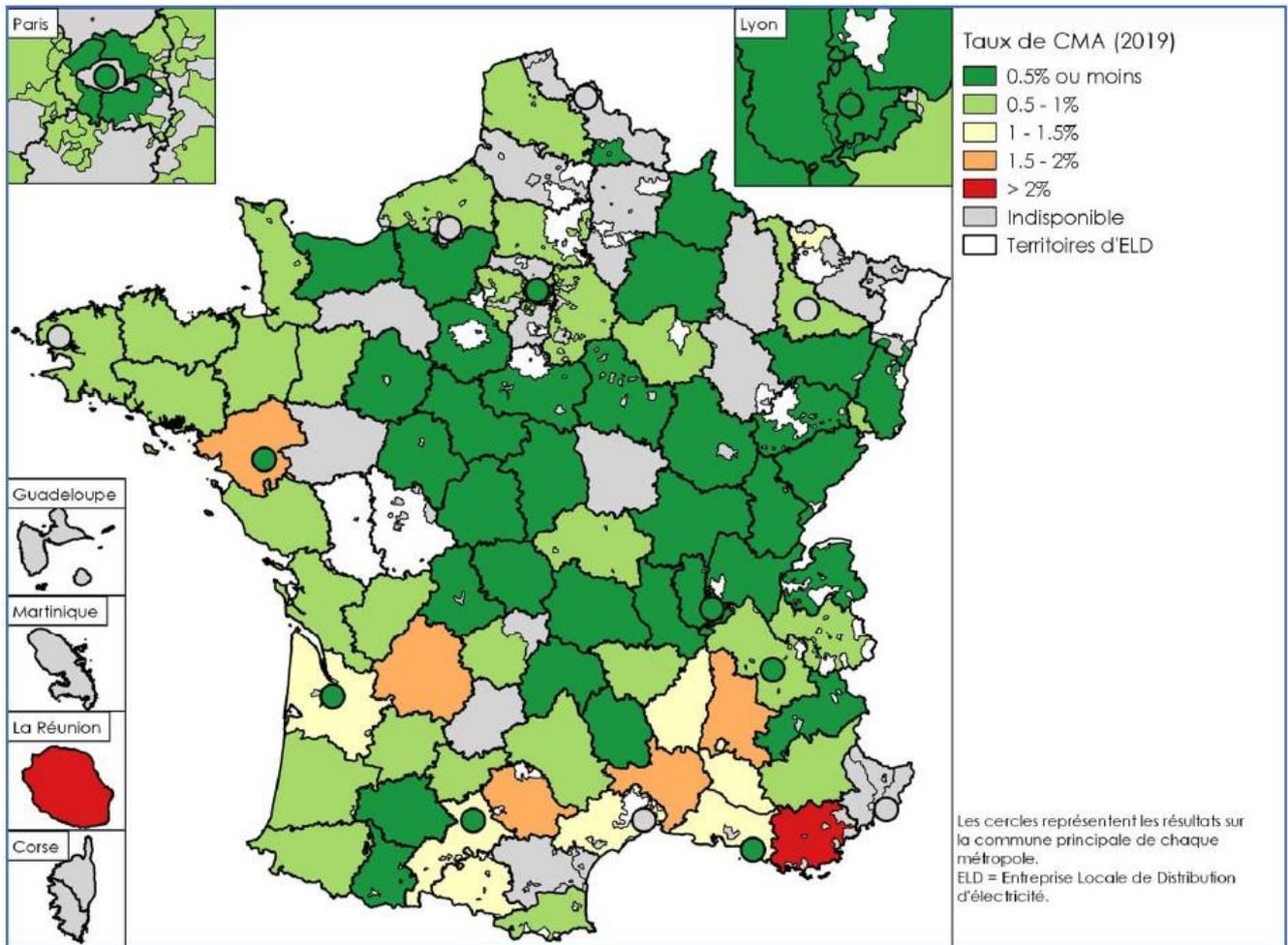
Les Entreprises Locales de Distribution (ELD : régies, SICA, etc.) ne sont pas prises en compte dans ces présentations des résultats. Les cartes présentent les résultats selon les CRAC transmis à AEC par chaque autorité concédante. Les zones blanches sont des ELD et les zones grisées sont des secteurs pour lesquels les indicateurs sont actuellement indisponibles.

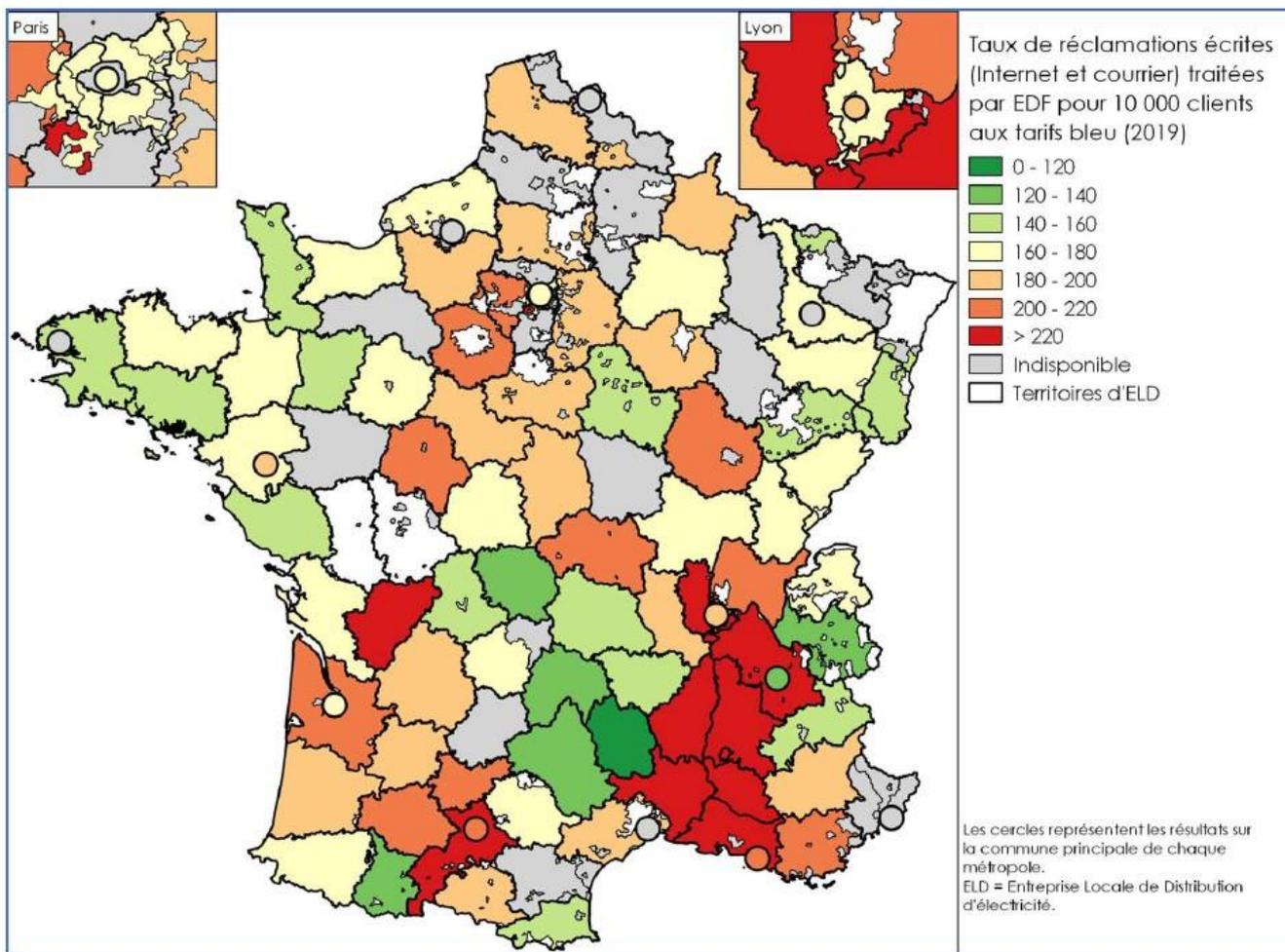
Pour les métropoles qui reçoivent plusieurs CRAC sur leurs territoires, nous avons fait le choix de présenter les résultats de la commune la plus peuplée, afin que les résultats présentent des informations « brutes », et non retravaillées par nos soins.

⇒ Après la fin de la collecte des CRAC de l'exercice 2020, qui sera initiée à partir de juin 2021, nous vous transmettrons dès que possible ces cartes mises à jour pour l'exercice 2020.

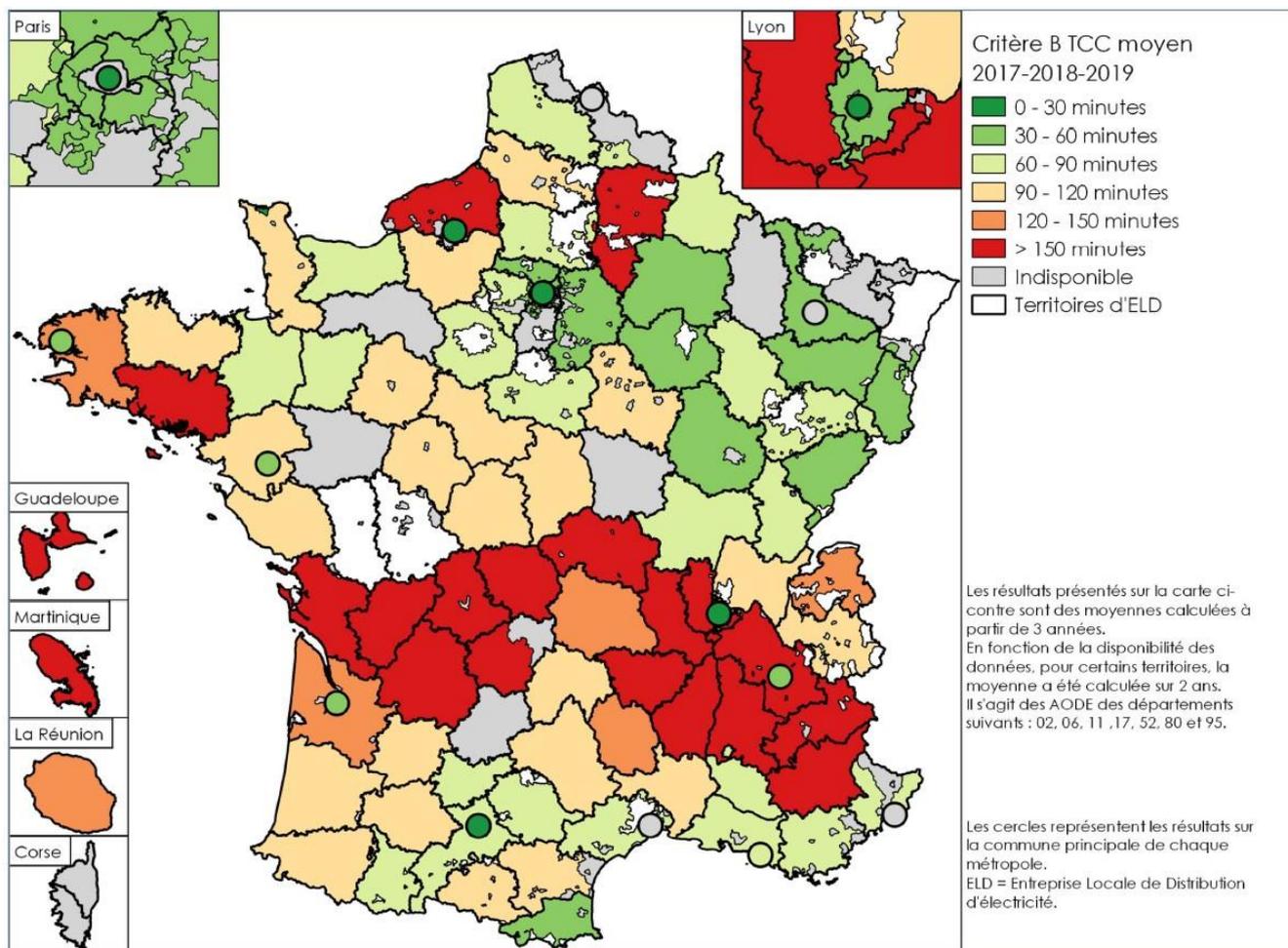
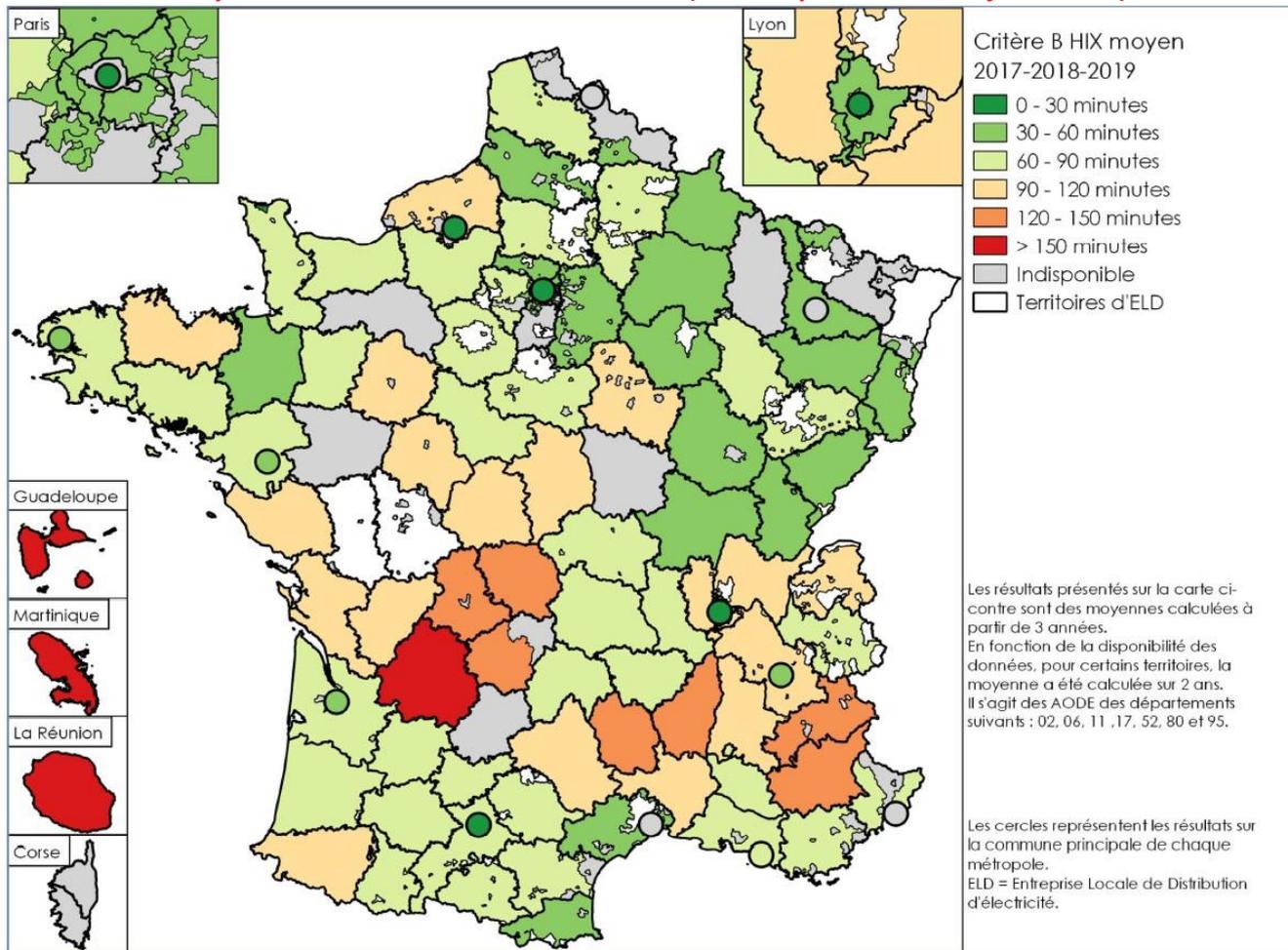
Toute l'équipe des consultants d'AEC reste à votre disposition pour toutes demandes de précisions sur ces réalisations ou pour échanger avec vous sur divers sujets.







Moyenne des exercices 2017, 2018 et 2019 (selon disponibilité des informations)



INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de plans de réseaux
Nombre de compteurs télégérés

POINTS DE VIGILANCE

RAS

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Action déjà mise en place
Action à valoriser et à poursuivre

